

La Défense, le 13 décembre 2019

NOTE D'INFORMATION N° 16/2019

Objet :

Dispositions relatives à la période des grèves de décembre 2019 - Suite 2

Les grèves des transports initiées le 5 décembre 2019 sont reconduites pour la semaine prochaine. Conscients qu'elles sont très contraignantes et préjudiciables, les directeurs ont décidé de reconduire les dispositions initiées depuis le début de ces perturbations.

Les dispositions sont les suivantes :

1 - Possibilité de télétravail :

Les collaborateurs souhaitant télétravailler et dont les **fonctions le permettent**, devront en faire la demande auprès de leur manager.

Afin de laisser à chacun la possibilité de poser des jours en télétravail, le nombre de jours de télétravail dans la semaine **est limité à 2 ou 3 jours selon les métiers**.

La priorité sera donnée à ceux qui rencontreront les plus grandes difficultés lors de leur déplacement.

Nous vous rappelons que les missions réalisées dans le cadre du télétravail doivent être faites dans les mêmes conditions que lorsque vous êtes au bureau.

Vous devez être joignable par mail et par téléphone, ne pas vaquer à vos occupations personnelles durant la journée (ou en informer les RH et votre manager)

De plus, vous devez informer votre correspondant informatique des indisponibilités des outils techniques et informatiques mis à votre disposition.

Chaque Directeur informera Christine LEVY des demandes de télétravail acceptées pour mise à jour dans Kelio.

Il est rappelé que les collaborateurs en télétravail ne doivent pas badger dans Kelio, le service des ressources humaines intégrera les journées au plus tard chaque fin de semaine.

2 - Dispositions concernant les déplacements en voiture :

Pour les collaborateurs venant en voiture, le ticket de parking sera pris en charge par le GSA+.

Pour mémoire les deux parkings les plus proches de la Tour W sont les parkings Boieldieu et Wilson.

Un justificatif devra être présenté pour tout remboursement.

Par simplicité, il est demandé de communiquer votre ticket de remboursement à Philippe Giuggia, à la fin de chaque semaine. Le remboursement sera effectué au plus tard à la fin du mois de décembre.

3- Pose de jours de congés ou RTT :

Les personnes ne pouvant pas faire du télétravail et ne pouvant pas venir travailler du fait des grèves devront poser un jour de congé ou RTT ou horaires variables (pour ceux en forfait heure), dans Kelio.

4- Horaires élargis pour les collaborateurs venant au bureau :

Afin de laisser une amplitude horaire plus grande aux collaborateurs qui viendront au bureau, les horaires de début de journée et de fin de journée seront élargis de 7h00 à 20h00 pendant toute la durée des grèves.

Une plus forte souplesse sera accordée pour les arrivées et les départs de l'entreprise.

Pour les personnes en forfait heures, un point individuel sera fait à la fin du mois sur leurs compteurs pour compenser les anomalies suite aux efforts réalisés pour venir travailler.

Ces dispositions sont reconduites pour la semaine du 16 décembre au 20 décembre en fonction des prévisions de grèves.



Gaëlle BONTET
Directeur